



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Projet d'aménagement général (PAG)

Il est porté à la connaissance du public que le nouveau plan d'aménagement général (PAG) de la commune d'Esch-sur-Sûre, voté définitivement le 11 février 2022 par le conseil communal, vient d'être approuvé par la Ministre de l'Intérieur le 5 octobre 2022 (référence 88C/014/2020) et par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable les 10 mai 2022 (référence 89446/CS-mb) et 23 janvier 2023 (référence 89446/CS).

La délibération du conseil communal du 11 février 2022 portant approbation du projet d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP-QE) a été approuvée par la Ministre de l'Intérieur en date du 5 octobre 2022 (référence 18936/88C).

La délibération du conseil communal du 11 février 2022 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (SUP) dans le cadre de la refonte du PAG a été approuvée par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable les 10 mai 2022 et 23 janvier 2023.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers pendant les heures de bureau à la maison communale (L-9150 Eschdorf, An der Gaass 1). La version électronique des projets peut être consultée sur le site internet www.esch-sur-sure.lu. Ils deviennent obligatoires trois jours après leur publication par voie d'affiche dans la commune d'Esch-sur-Sûre. Seules les pièces déposées à la maison communale à Eschdorf font foi.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre ces décisions dans les trois mois qui suivent la notification des décisions aux parties intéressées ou le jour où ces dernières ont pu en prendre connaissance.

Eschdorf, le 17 février 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire ff, le Bourgmestre,